

Tableau 1:

| ANNÉE | Nombre de contrats ayant donné lieu à instruction (au-delà de 6 mois après connaissance du décès) et recherche des bénéficiaires au cours de l'année | NOMBRE D'ASSURÉS centenaires non décédés, y compris ceux pour lesquels il existe une présomption de décès | MONTANT ANNUEL (toutes provisions techniques confondues) des contrats des assurés centenaires non décédés | NOMBRE de contrats classés «sans suite»(un ou plusieurs bénéficiaires non retrouvés malgré les démarches de recherche de l'assureur) par la mutuelle ou l'union | MONTANT annuel des contrats classés «sans suite» par la mutuelle ou l'union malgré les démarches de recherche de l'assureur |
|-------|--|---|---|---|---|
| 2024 | 4 366 | 517 | 1 940 860 | 1 349 | 2 384 736 € |

Tableau 2:

| ANNÉE | 1 | | 2 | |
|-------|---|---|--|---|
| | AGIRA 1 | AGIRA 2 | AGIRA 1 | AGIRA 2 |
| | MONTANT ANNUEL et nombre de contrats dont l'assuré a été identifié comme décédé (article L. 223-10-1) | NOMBRE DE CONTRATS réglés et montant annuel (article L. 223-10-1) | NOMBRE DE DÉCÈS confirmés d'assurés/nombre de contrats concernés/montant des capitaux à régler (capitaux décès et capitaux constitutifs de rente) à la suite des consultations au titre de l'article L. 223-10-2 | MONTANT DE CAPITAUX intégralement réglés dans l'année aux bénéficiaires/nombre de contrats intégralement réglés dans l'année aux bénéficiaires à la suite des consultations au titre de l'article L. 223-10-2 |
| 2024 | 132 contrats 471 717,02 € | 101 contrats 395 061,83 € | 64 décès 127 033,34 € (montant estimé) | 280 217,31 € 9 contrats |
| 2023 | 73 contrats 245 885,19 € | 38 contrats 136 486,36 € | 54 décès/contrats 163 530,43 € (montant estimé) | 19 798,98 € 8 contrats |
| 2022 | 94 contrats 768 404,32 | 60 contrats 331 896,98 € | 53 décès/contrats montant en cours d'analyse | 3050 € 1 contrat |
| 2021 | 75 contrats 469 894 € | 30 contrats 244 410 € | 44 décès/contrats montant en cours d'analyse | 64 180 € 7 contrats |
| 2020 | 30 contrats 197 573 € | 17 contrats 54 547 € | 158 décès/contrats montant en cours d'analyse | 191 704 € 17 contrats |

1 **AGIRA 1** : Il s'agit de l'exploitation quotidienne réalisée par La Mutuelle Générale des personnes transmises par l'AGIRA suite aux démarches de bénéficiaires potentiels ou de notaires.

2 **AGIRA 2** : Les mutuelles et assurances doivent consulter le Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques pour détecter des décès qui ne leurs auraient pas été signalés.

Sur ces 2 statistiques, La Mutuelle Générale ne restitue dans cet affichage que les contrats détectés au moyen de l'AGIRA et dont elle n'avait pas encore connaissance.